

(Wien), Baranowski (Lemberg), Pfundtner (Breslau), Rychna (Prag), Rozsahegy (Klausenburg), Fried (Wien), Burgarstein (Wien), Desguin (Anvers), Lowy (Fünfairchen). Erismann (Moscou), Paschkis (Wien), Handl (Dresden), Napias (Paris), Markusofsky (Budapest), Busch (Crefeld).

Conclusions votées :

a. Il est du devoir de l'Etat de préparer les populations à coopérer à l'hygiène publique en l'initiant à la connaissance des règles fondamentales de l'hygiène, attendu qu'il y a un intérêt général pour les nations à sauvegarder la santé et la valeur productive des habitants.

b. Il faut introduire dans les écoles primaires des deux sexes un enseignement élémentaire ayant trait à la structure et aux fonctions du corps humain ainsi qu'aux conditions essentielles de la conservation de la santé. — Cet enseignement indispensable, surtout aux filles, portera notamment sur les conditions de la salubrité de l'habitation et sur les soins que réclament l'alimentation et la propreté corporelle.

c. Un enseignement spécial d'hygiène sera donné dans les écoles professionnelles et industrielles.

d. Il serait désirable qu'on rattachât peu à peu dans les collèges l'enseignement de l'hygiène à celui des sciences naturelles en se basant sur celui qui a été donné dans les écoles primaires en évitant toutefois de surmener les élèves.

Cet enseignement est indispensable dans les écoles supérieures des filles.

e. Il serait désirable d'introduire dans les séminaires et dans les facultés de théologie un enseignement concis des principes fondamentaux de l'hygiène et d'exiger un examen de capacité sur ce soin.

f. Il y a lieu d'introduire dans les écoles normales un enseignement plus élevé de l'hygiène, et de l'hygiène scolaire en particulier, donné par des médecins hygiénistes et basé sur des notions indispensables de biologie.

Cet enseignement obligatoire serait consacré par l'examen.

Cet enseignement pourrait être donné pendant les vacances aux maîtres déjà en fonction.

g. Il est absolument indispensable que l'hygiène (expérimentale et appliquée) soit matière obligatoire et d'examen pour tous les médecins. Dans ce but les facultés de médecine devront toutes être pourvues de chaires et de laboratoires d'hygiène.

h. L'enseignement de l'hygiène, surtout sous les points de vue technique et industriel, est nécessaire dans les écoles d'ingénieurs et d'architectes, et doit être consacré par des examens de capacité pour l'obtention du diplôme.

i. Il est nécessaire d'instituer des cours spéciaux d'hygiène expérimentale et appliquée par les médecins qui voudront devenir fonctionnaires de la médecine publique. Ces études de fonctionnement dans l'hygiène seront précédées de l'obtention du diplôme de docteur médecin.

(Paris)

A. HAMON.

Délégué de la Société d'Hygiène de la Province de Québec au Congrès.

N. B. Nous aurions aimé publier en entier la Chronique de M. Hamon, mais l'espace nous a fait défaut.

*A continuer.*